

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 avril 2019



CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DU 48-2 Projet de création de la ZAC Python-Duvernois (20e) – Approbation des objectifs et des enjeux, du périmètre d'intervention, du programme prévisionnel et du bilan financier prévisionnel.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.300-4 ;

Vu la délibération 2014 DU 1139 3° par laquelle le Conseil de Paris des 17,18 et 19 novembre 2014 a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour l'aménagement du secteur Python-Duvernois (20^{ème}) ;

Vu la délibération 2016 DU 221 par laquelle le Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 a donné délégation à la Maire de Paris pour prendre toute décision relative aux marchés publics et aux autorisations d'urbanisme pour l'opération Python-Duvernois ;

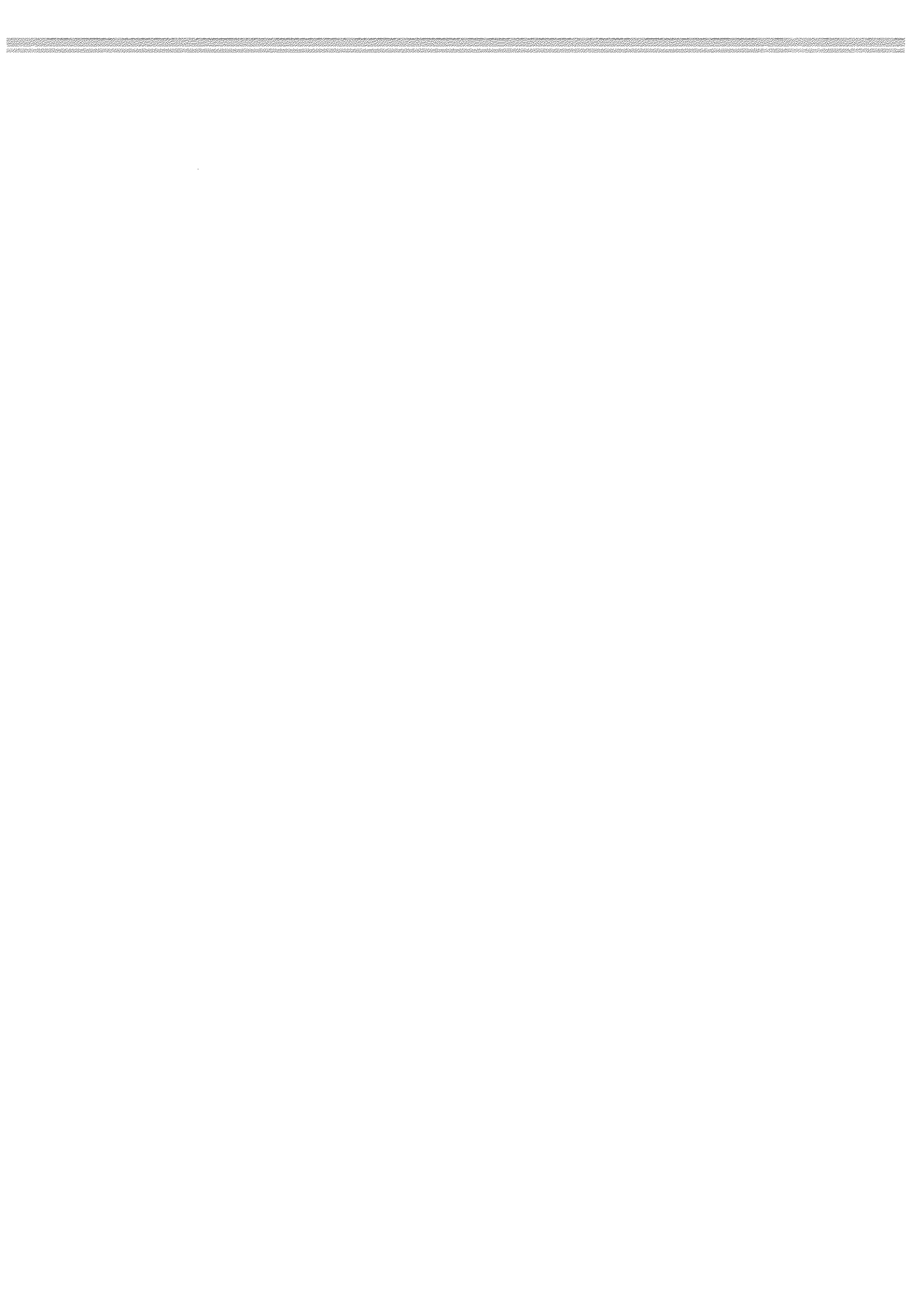
Vu les projets en délibération 2019 DU 48-1 à 4 en date du 19 mars 2019 par lesquels Mme la Maire de Paris lui demande :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable ;
- d'approuver l'objectif et les enjeux poursuivis, le périmètre d'intervention, le programme prévisionnel et le bilan financier prévisionnel relatifs au projet de création de la ZAC Python-Duvernois ;
- d'approuver le contrat de concession d'aménagement par anticipation avec la SEMAPA et d'autoriser sa signature ;
- d'émettre un avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact environnemental et le projet de dossier de création de la ZAC.

Vu le plan du périmètre d'intervention ci-annexé ;

Vu le bilan financier prévisionnel ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 19 mars 2019;



Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1: l'objectif lié au projet de création de la ZAC Python-Duvernois consistant à développer un projet de renouvellement urbain constitué d'un programme d'activités économiques, d'équipements publics et de logements autour d'un grand parc sportif et paysager habité ayant vocation à attirer des usagers au-delà des seules limites du quartier est approuvé.

Article 2 : les enjeux relatifs au projet de création de la ZAC Python-Duvernois ci-dessous sont approuvés :

- **Mise en valeur du potentiel paysager de la ceinture verte** pour valoriser et renforcer la ceinture verte et favoriser la biodiversité par la création des continuités vertes. Cela doit permettre de requalifier le statut des espaces libres et à ouvrir et décloisonner les espaces de la ceinture verte ;
- **Requalification urbaine et amélioration de la trame viaire du secteur d'aménagement** en décloisonnant les différents espaces. Cela passe par la création des continuités urbaines entre Paris et Bagnolet, des liaisons entre les résidences Python-Duvernois et leur environnements immédiat ainsi que par l'ouverture du quartier sur son environnement ;
- **Requalification et modernisation des équipements sportifs** grâce à une offre sportive nouvelle, au développement des pratiques innovantes et en accès libre et par la création d'un parc urbain sportif au cœur du secteur d'aménagement ;
- **Intégration d'une démarche de développement durable** en inscrivant l'opération du secteur d'aménagement Python-Duvernois dans la démarche globale initiée par la Ville de Paris sur ses projets d'aménagement et en particulier en mettant en application les engagements de ses plans climat, pluie et biodiversité ;
- **Introduction de mixité sociale et fonctionnelle** par la réalisation d'une piscine, la création d'activités le long du boulevard périphérique, la réalisation de logements mixtes, la rénovation et la création d'équipements publics, et enfin par la transformation des rez-de-chaussée des résidences Python-Duvernois existants en activités (commerciales, logistiques de proximité ou associatives).

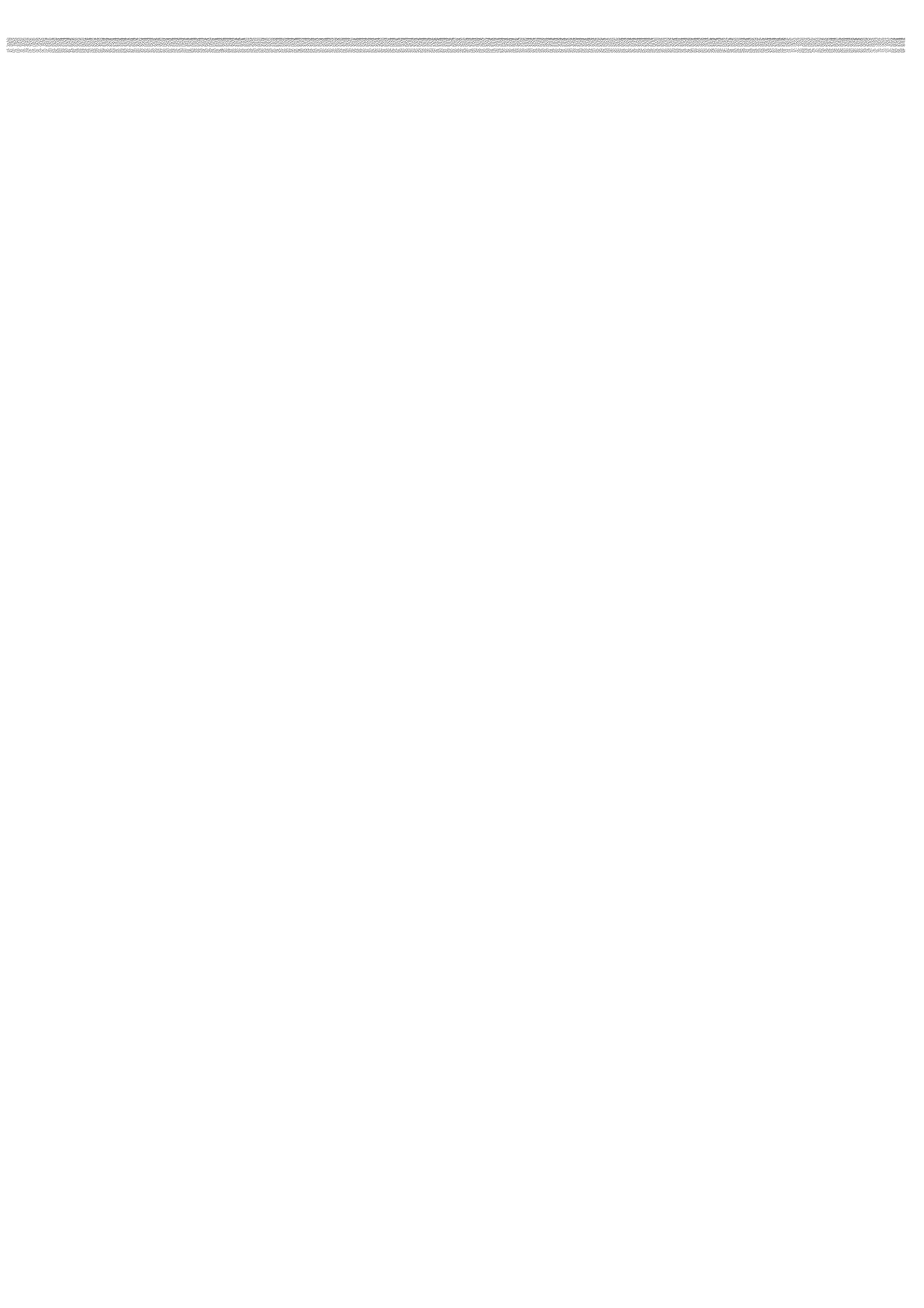
Article 3 : le périmètre d'intervention tel qu'annexé (annexe 1) à la présente délibération est approuvé ;

Article 4 : Le programme prévisionnel du projet de création de la ZAC Python-Duvernois ci-dessous d'environ 103 200 m² sdp est approuvé :

- environ 25 200 m² de logement créés,
- environ 59 500 m² de bureaux,
- environ 7000 m² d'activités, sport privé, locaux associatifs et/ou de commerces
- des équipements publics se répartissant en
 - environ 400 m² pour un centre de santé
 - environ 10 000 m² d'équipement public à usage de sport
 - un équipement petite enfance multi accueil de 48 places d'environ 600 m²
 - une mise aux normes et extension (d'environ 500 m² sdp) du centre Paris Anim Louis Lumière
 - à ces surfaces d'équipements s'ajoute l'extension d'un ou (de) groupe (s) scolaire(s) existant(s) hors (périmètre en attendant la création de la ZAC) en vue de la création de 4 classes

La création des infrastructures suivantes :

- Aménagement des espaces publics espaces paysagers en pied des tours pour environ 3300 m²
- Aménagement d'espaces publics de voirie pour environ 29 800 m²
- Aménagement de bretelle du boulevard périphérique intérieur et couverture partielle du périphérique



- Aménagement d'un parc sportif paysager pour environ 29 000 m²
- Création des réseaux d'eaux usées et pluviales associés aux espaces publics de voirie créés
- Création du réseau d'eau potable associé aux espaces publics de voirie aménagés et paysagers
- Création d'un réseau d'éclairage public lié à la voirie.
- Le déploiement éventuel de dispositifs passifs de sécurisation (réseau et dispositifs de sécurisation)

Article 5 : Le bilan financier prévisionnel du projet de création de la ZAC Python-Duvernois tel qu'annexé (annexe 2) à la présente délibération est approuvé.

Article 6 : la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris, et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et en Mairie du 20e arrondissement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO

